

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Caouette

<https://www.cadre21.org/membres/e5628b1ed382aa6ef76744a2>

Date d'obtention : 2024-01-21 20:24:59

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, aviser un des responsables du projet SEXTO de l'école. Ensuite, débiter le protocole et compléter la grille d'évaluation à chaque personne impliquée, de façon individuel en complétant chacune des questions du formulaire, en identifiant correctement l'élève et en signant le formulaire (élève et intervenant).

Toujours vérifier les informations auprès des élèves impliqués.

Toujours informer le service de police suite à l'intervention, ou immédiatement lorsqu'on estime être en présence d'acte malveillant.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Déclenche la grille d'évaluation même si ce n'est pas la victime qui en parle (commencer avec l'auteur du signalement)
- Si un parent communique avec nous sans que l'ado soit au courant et sans qu'il y ait répercussion au milieu scolaire, le référer au service de police.
- Même si ce n'est pas un cas de pornographie juvénile, continuer l'intervention avec le ou les jeunes concernés avant de cesser l'intervention. Pas besoin d'en faire part au service de police mais traiter le dossier selon la politique de l'école et s'assurer que la propagation des images cessent.
- En cas d'implication avec un adulte, faire le protocole SEXTO avec le jeune, confisquer l'appareil et appeler le service de police.
- Ne JAMAIS parler aux journalistes. les référer au responsable des communications.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Faire face à un acte malveillant tout en restant neutre.